



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2021/1233

Attribution de subventions exceptionnelles aux clubs sportifs amateurs au titre du dispositif d'aide à la reprise - Approbation de conventions d'application financière

Direction des Sports

**Rapporteur** : Mme NUBLAT-FAURE Julie

**SEANCE DU 18 NOVEMBRE 2021**

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 23 NOVEMBRE 2021

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 10 NOVEMBRE 2021

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

DELIBERATION AFFICHEE LE : 23 NOVEMBRE 2021

**PRESIDENT** : M. DOUCET Grégory

**SECRETAIRE ELU** : Mme ZDOROVITZOFF Sonia

**PRESENTS** : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LÉGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGÉY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVALE, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRÉRY, Mme GEORGEL, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, Mme BACHA-HIMEUR, M. SECHERESSE, M. COLLOMB, Mme GAILLIOUT, Mme PALOMINO

**ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS** : M. CHEVALIER (pouvoir à M. SOUVESTRE), Mme GOUST (pouvoir à Mme DELAUNAY), M. BLACHE (pouvoir à Mme CROIZIER), M. HERNANDEZ (pouvoir à M. LEVY), Mme FERRARI (pouvoir à Mme PALOMINO)

**ABSENTS NON EXCUSES** :

2021/1233 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES  
AUX CLUBS SPORTIFS AMATEURS AU TITRE DU  
DISPOSITIF D'AIDE A LA REPRISE - APPROBATION DE  
CONVENTIONS D'APPLICATION FINANCIERE  
(DIRECTION DES SPORTS)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 18 octobre 2021 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Durement impactées par les fermetures administratives survenues en 2020 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire et la reprise partielle des activités depuis quelques mois, les associations sportives lyonnaises ont enregistré une perte moyenne de 35 % de leurs adhérent-es sur la saison 2020-2021. Si toutes espèrent retrouver leur socle de pratiquant-es pour la saison 2021-2022 qui démarre, après avoir effectué de gros efforts à travers des remboursements et des avoirs, l'impact de la crise sanitaire à moyen et long termes sur les pratiques sportives reste incertain et l'inquiétude, toujours vive.

Par délibération n° 2021/959 du Conseil municipal du 8 juillet 2021, la Ville de Lyon s'est dotée d'un dispositif d'aide à la reprise sportive à destination des clubs amateurs implantés à Lyon. A travers ce plan de relance de leur activité, ce sont 77 associations qui ont été soutenues à hauteur de 3 000 euros en moyenne, soit une aide d'environ 21 euros par adhérent-es.

Pour apprécier la situation de chacune des associations candidates au dispositif, la perte d'adhérent-es a été le point de départ de l'estimation, modulée en fonction des éléments de contexte financier : budget et dépenses d'exploitation, trésorerie en cours et prévisionnelle, disponibilités, impacts des aides d'Etat, endettement. La stratégie de remboursement des cotisations adoptée par les clubs, la mise en place d'avoirs ou de remises sur les cotisations pour la nouvelle saison, ont également été prises en compte.

Dans le prolongement de ce soutien exceptionnel, je vous propose de mobiliser le reliquat de l'enveloppe, soit 60 000 euros, 240 000 euros ayant été utilisés en première instance, et d'allouer une subvention à chacune des associations conformément au tableau récapitulatif ci-dessous :

Arr.	ASSOCIATIONS (Adresse et SIRET)	Discipline	Evolution (%)	Subvention attribuée dans le cadre de l'Aide à la Reprise	Pour mémoire : subvention de fonctionnement déjà attribuée en 2021
7 <sup>ème</sup>	<b>ASUL VOLLEY BALL</b> 75 allée Pierre de Coubertin 429 065 949 000 35	<b>Volley-ball</b>	-22%	<b>5 000 €</b>	140 000 €
8 <sup>ème</sup>	<b>HANDISPORT LYONNAIS</b> 20 bis rue Paul Cazeneuve 379 656 291 000 26	<b>Handisport</b>	-51%	<b>5 000 €</b>	52 000 €
9 <sup>ème</sup>	<b>BADMINTON CLUB DE LYON</b> 19 rue Bourbonnais 413 953 712 000 44	<b>Badminton</b>	-7%	<b>2 500 €</b>	8 000 €
<b>TOTAUX</b>				<b>12 500 €</b>	

Les associations Handisport Lyonnais, ASUL Lyon Volley Ball font l'objet d'une convention d'application financière.

Vu lesdites conventions d'application financière ;

Vu la délibération n° 2021/547 du Conseil municipal du 28 janvier 2021 ;

Vu la délibération n° 2021/959 du Conseil municipal du 8 juillet 2021 ;

Vu l'avis du Conseil des 7<sup>e</sup>, 8<sup>e</sup> et 9<sup>e</sup> arrondissements ;

Où l'avis de la commission Petite enfance - Education - Sports - Jeunesse - Vie associative ;

**DELIBERE**

Si ces dispositions recueillent votre agrément, je vous propose, Mesdames et Messieurs, d'adopter les décisions suivantes :

- 1- Une subvention globale de 12 500 euros est allouée aux associations précitées selon la répartition détaillée ci-dessus.
- 2- Les conventions susvisées, établies entre la Ville de Lyon et les associations Lyon Volley Ball et Handisport Lyonnais sont adoptées.
- 3- M. le Maire est autorisé à signer lesdites conventions.
- 4- La dépense correspondante, d'un montant de 12 500 euros, sera prélevée sur les crédits inscrits au budget de l'exercice 2021 – ligne de crédit n° 110687, article n° 65748, fonction 40, programme SPCOVID2, opération SPCO6574.

(Et ont signé les membres présents)  
Pour extrait conforme,  
Le Maire,

Grégory DOUCET